

L'AVENIR. Paraît Cinq fois par semaine, tous les MARDIS, MERCREDIS, JEUDIS et deux fois les SAMEDIS au matin. Le journal se publie à deux éditions. L'abonnement à la 1ère est de... £1 0 0 L'abonnement à la 2e est de... 0 10 0 (Voir les conditions à la dernière colonne)

L'AVENIR.

ANNONCES. Les annonces sont reçues aux bureaux du journal de 8 heures à 5 heures A. M. à 7 heures P. M., tous les jours. La circulation de l'avenir est considérable et présente une bonne voie de publication pour les annonces. (Voir le tarif à la dernière colonne.)

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE ET DU COMMERCE.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE PROPRIÉTAIRES.

" LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT "

RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.

HISTOIRE DU CANADA.

DES POTISME MILITAIRE.— ABOLITION ET RÉTABLISSEMENT DES ANCIENNES LOIS.— 1763-1774.

(Suite.)

Après avoir passé en revue ce qui avait été proposé pour le gouvernement, la religion et les lois de ce peuple, les changements qu'on avait voulu introduire, et les opinions contraires qui existaient sur tous ces sujets importants, il déclara qu'ignorant de quelle manière le roi avait intention de régler ces grandes questions fondamentales et organiques, il ne pouvait faire aucune recommandation spéciale sur les points sur lesquels on demandait son opinion; mais en même temps qu'il se permettait d'indiquer les principes qui devaient servir de guide à la métropole en faisant choix d'un code de lois pour cette colonie.

Les canadiens paraissent, dit-il, par le droit des gens, avoir celui de jouir de leurs propriétés comme ils en jouissaient lors de la capitulation et du traité de paix, avec tous les attributs et incidents de tenure; et aussi de leur liberté personnelle, toutes choses pour la possession desquelles ils doivent s'attendre à la protection de la couronne.

Par une conséquence qui semble nécessaire, toutes les lois par lesquelles cette propriété a été créée, définie et doit être protégée, doivent leur être continuées. En introduisant d'autres, ce serait comme l'édifier sur des sables. MM. Yorke et de Gey, tendre à confondre et renverser les droits au lieu de les maintenir.

La où certaines formes de justice civile ont été établies depuis long-temps, les hommes ont eu des occasions fréquentes de sentir eux-mêmes et d'observer chez les autres la puissance coercitive de la loi. La force de ces exemples va encore plus loin, elle laisse une impression sur les opinions courantes des hommes, et les arrête dans leurs actions; et ceux qui n'ont jamais vu d'exemples ou connus les lois d'où ces exemples procèdent, acquiescent encore une sorte de connaissance traditionnelle des effets et des conséquences légales de leurs actes, suffisante et en même temps absolument nécessaire pour les affaires ordinaires de la vie. Il est facile de concevoir d'après cela quel trouble infini l'introduction de mesures de justice nouvelles et inconnues doit occasionner; le doute et l'incertitude dans les transactions, le désappointement et les pertes dans le résultat.

La même observation s'applique avec encore plus de force aux lois criminelles dans la proportion que l'exemple est plus frappant et que les conséquences sont plus importantes. La conservation générale qui résulte d'une sanction soudaine à un nouveau système doit durer long-temps malgré le relâchement ou la douceur du code.

De ces observations je conclus donc que de nouveaux sujets à qui par droit de conquête doivent attendre de la bonté et de la justice de leur coaquérant la conservation de toutes leurs anciennes lois; et ils n'ont pas moins, ce semble, raison de l'attendre de sa sagesse. Il est de l'intérêt du conquérant de laisser ses nouveaux sujets dans le plus haut degré de tranquillité privée et de sécurité personnelle comme dans la plus grande persuasion de leur réalité, sans fournir inutilement des causes de plainte, de mécontentement et de manque de respect à la nouvelle souveraineté. Le meilleur moyen aussi de parvenir à la paix et à l'ordre public, c'est de leur laisser leurs habitudes d'obéissance à leurs lois accoutumées, et non de les forcer à obéir à des lois dont ils n'ont jamais entendu parler; et si le vieux système se trouve être plus parfait que tout ce que l'ingénuité peut espérer d'y substituer, alors la balance l'emporte entièrement en sa faveur.

L'on doit d'ailleurs se rappeler que le projet du gouvernement et des lois du Canada a été conçu par une cour sage, à une époque paisible et libre de passions particulières ou de préjugés publics. Des principes d'humanité et des vues d'état ont influé sur le choix du plan le plus propre au développement d'une colonie florissante. Ce plan a été amélioré de temps à autre par la sagesse et l'expérience des jours qui ont succédé; on ne l'a pas laissé tomber en décrépitude ou devenir impropre à l'état progressif de la province. Cet homme d'état terminait en ajoutant que, quoique les observations qui précèdent puissent être considérées comme justes en général, l'on pouvait supposer néanmoins des circonstances qui exigent des exceptions et des restrictions; mais les changements imposés par ces circonstances ne devaient se faire que pour des raisons de nécessité positive et insurmontable, que la véritable sagesse ne peut ni négliger ni passer sous silence; et non pas de cette nécessité idéale que des spéculateurs ingénieux peuvent toujours créer des suppositions possibles des inférences incertaines et des arguments forcés; non pas de la nécessité d'assimiler un pays conquis, en fait de lois et de gouvernement, à la métropole ou à de plus anciennes provinces que d'autres accidents ont attachées à l'empire, pour le plaisir de créer une harmonie, une uniformité dans ses différentes parties qu'il est, suivant moi, dit-il, impossible d'atteindre, et qui, d'ailleurs, serait inutile si l'on y réussissait; non pas de la nécessité d'aller à l'argumentation d'un avocat la faculté d'invoquer les savantes dérisions du parlement de Paris, de peur d'entretenir chez les canadiens le souvenir historique de l'origine de leurs lois; non pas de la nécessité de satisfaire les espérances impossibles de cette poignée de sujets anglais de courvus de tout principe, qui peuvent aller accidentellement en Canada et s'attendre à y trouver les différentes lois des différents pays d'où ils viennent; non pas, enfin, d'aucune de ces espèces de nécessité que j'ai entendu alléguer pour abolir les lois et le gouvernement de cette colonie. La logique pressante et sarcastique de Thurlow a puissamment la cause des canadiens.

Le conseil d'état fut en possession de tous ces rapports en 73. Depuis nous ans l'Angleterre cherchait partout des motifs propres à justifier aux

yeux des nations et de la conscience publique l'abolition des lois et peut être de la religion d'un peuple auquel elle les avait garanties; et l'on ne hasardait rien de trop en disant que la justice et la générosité de l'éloquent plaidoyer de lord Thurlow auraient été perdues, et que le Canada serait passé sous la domination d'une poignée d'aventuriers, ayant une religion, une langue, des lois et des usages différents de ceux de ses anciens habitants, sans l'attitude hostile des autres colonies anglaises, qui commençaient à faire craindre à la Grande-Bretagne la perte de toute l'Amérique. Cette métropole différa de donner son dernier mot jusqu'en 74, alors que la solution pacifique de ses difficultés avec ces dernières provinces parut plus éloignée que jamais. La révolution qui sauva les libertés américaines, força l'Angleterre à conserver la langue, les institutions et les lois des canadiens, un mot à leur rendre justice, afin d'avoir au moins une province pour elle dans le Nouveau Monde.

Le ministère ne tarda pas à faire connaître ses vues. Mazères, revenu du Canada depuis trois ou quatre ans, et qui résidait à Londres, était l'agent ou l'homme de confiance du parti hostile aux canadiens. Cet homme dont la famille avait tant souffert du fanatisme religieux dans son ancienne patrie, consentait à devenir lui-même l'avocat de leurs persécuteurs dans sa patrie adoptive, et pour cela il marchait dans deux voies que l'histoire n'a pas bien éclaircies. Dans un rapport adressé au gouvernement de la métropole, sur les lois de la colonie, il en fit une revue assez favorable; et dans ses tête-à-tête avec les agents canadiens, il embrassa également leur cause avec chaleur, selon Du Calvet. Tandis que d'un autre côté, des papiers imprimés sous sa direction et qui formaient plusieurs volumes, nous le montrent sinon entièrement hostile à la religion, aux lois et aux institutions de leur pays, du moins le représentant comme peu zélé pour la conservation de ces conditions essentielles à leur honneur, quoique des personnes instruites pensent, après avoir lu ses volumineux écrits, et surtout le *Canadian Freeholder*, qu'il cherchait plutôt à amener les fanatiques qu'il servait, par une chaîne de raisonnements dont ils ne voyaient pas bien la conséquence, mais dont ils ne pourraient ensuite se dégager, à un but souvent opposé à celui qu'ils voulaient atteindre. Si c'était là le motif de sa conduite, il faut avouer qu'il savait déguiser sa pensée avec un grand art; mais il est à craindre que de pareils moyens soient plus utiles à l'oppression qu'à la mauvaise foi qu'à la justice et à la liberté des hommes. Quoi qu'il en soit, Mazères informa ceux qu'il représentait de la décision probable du gouvernement touchant le Canada. A ces nouvelles et voyant la tournure que prenaient les affaires, et le désir du roi de s'attacher les canadiens pour la lutte qui se préparait en Amérique, les protestants crurent qu'il était temps de faire des démonstrations plus vigoureuses, et de demander enfin formellement l'accomplissement des promesses de la proclamation de 63 d'octroyer une constitution au Canada dès que les circonstances le permettraient. Ils firent diverses assemblées pour pétitionner le roi à la première desquelles assistèrent une quarantaine de personnes; ils nommèrent deux comités, l'un pour Québec et l'autre pour Montréal, et invitèrent les canadiens à se joindre à eux, ce que ceux-ci déclinaient de faire pour de bonnes raisons. En effet, dans tous leurs procédés, les protestants avaient taché de dissimuler un point capital, la religion. La chambre que le général Murray avait convoquée en 64, n'avait pu s'organiser parce que les membres canadiens avaient refusé de prêter le serment du test. Ils croyaient que le parlement impérial accordait une chambre représentative, les protestants seuls auraient droit d'y siéger, attendu que l'impossibilité des catholiques était unedes maximes fondamentales de la constitution de l'empire; et dans cette idée la conclusion de leur requête n'exposait rien de leurs prétentions, et pouvait donner le change aux catholiques. Mais ceux-ci, qui connaissaient parfaitement leur pensée secrète, exigèrent, avant toute chose, que le roi fit formellement prêt d'admettre sans distinction de religion les protestants et les catholiques dans la nouvelle chambre; soumit ainsi de se prononcer formellement, ils refusèrent d'agréer cette condition, et c'est ce refus qui fut la véritable cause pour laquelle les canadiens, qui auraient désiré avoir un gouvernement représentatif, ne virent pas se joindre aux premiers auteurs de la pétition. Quelques-uns se seraient rendus cependant à leur demande; mais les autres s'y refusèrent absolument, parce qu'ils savaient que le but des pétitionnaires était de soutenir le principe de l'exclusion des catholiques tout en se prévalant de leurs signatures pour obtenir un gouvernement libre, prévision que l'événement justifia, puisque Mazères parlant en leur nom, s'opposa ensuite à ce qu'il y eût de catholiques dans le conseil législatif établi par l'acte de 74. Après ce refus des canadiens et avoir inutilement demandé à la fin de 73 à M. Cramahé, lieutenant-gouverneur, la convocation des représentants du peuple, les protestants, réduits à agir seuls, envoyèrent leur pétition à lord Bute à Londres, élève depuis son retour du Canada à l'office de *Cursitor*, baron de l'échiquier, afin de la présenter au roi. Par cette pétition signée de 184 personnes seulement, dont 3 canadiens protestants, ils demandèrent en termes généraux la convocation d'une assemblée de telle forme et manière que l'on jugerait convenable; mais en même temps ils en adressaient une autre au comte de Damouth, l'un des secrétaires d'état pour le prier de s'intéresser en leur faveur, et lui exposer que le conseil et le gouverneur passaient des ordonnances contraires aux lois anglaises; que le pays manquait de ministres protestants, et que le sénat de Québec ouvrait des classes pour l'éducation de la jeunesse, ce qui était d'autant plus alarmant que les professeurs protestants

en étaient exclus. Ils écrivirent aussi aux principaux marchands de Londres pour les prier de seconder leur démarche. Ils tenaient tant à leur système d'anglicisation que, même encore plusieurs années après (1782), le conseiller Finlay suggérait d'établir des écoles anglaises dans les paroisses et de défendre l'usage du français dans les cour de justice après un certain nombre d'années.

Mazères, sachant que les ministres étaient contre l'octroi d'une assemblée représentative, et en faveur d'un conseil législatif, leur suggéra de la former de 31 membres inamovibles nommés par le gouvernement, de décréter qu'il ne pourrait être assemblé qu'après convocation publique, de donner aux membres le droit d'introduire des bills et de voter comme ils l'entendraient, mais non celui d'imposer des taxes, et enfin de n'y admettre toujours que les protestants. Ces suggestions ne faisaient que justifier les méfiances des canadiens.

Mais tandis que le parti protestant réclamait ainsi le sceptre du pouvoir pour lui, et l'esclavage pour les catholiques, ceux-ci ne restaient pas inactifs. Ils ne cessaient point par tous les moyens qu'ils avaient à leur disposition, de tâcher de détruire les préjugés du peuple anglais contre eux, préjugés que ses nationaux en Canada cherchaient continuellement à envenimer par leurs écrits et par leurs discours. Ils avaient aussi les yeux sur tout ce qui se passait dans les provinces voisines. Ils ne manquaient pas d'hommes capables de juger sagement de leur situation et de celle des intérêts de la métropole dans ce continent, comme le prouve le mémoire prophétique mentionné dans le discours placé en tête de cette ouvrage, et qui expo-ait avec une si grande force de logique la nécessité pour l'Angleterre, si elle voulait se maintenir en Canada, d'accorder aux habitants de cette contrée tous les privilèges d'hommes libres, et de favoriser leur religion au lieu de la détruire, même parmi les gens riches, par le moyen d'un droit infaillible des excommunications; et que ce ne serait pas avoir la liberté d'être catholique que de ne pouvoir l'être sans perdre tout ce qui peut attacher les hommes à la patrie. Ils firent des assemblées et signèrent, dans le mois de décembre (1773), une pétition dont voici les principaux passages: " Dans l'année 1764, Votre Majesté a daigné faire cesser le gouvernement militaire dans cette colonie pour y introduire le gouvernement civil. Et dès l'époque de ce changement nous commençâmes à nous apercevoir des inconvénients qui résultaient des lois britanniques, qui nous étaient jusqu'alors inconnues. Nos anciens citoyens, qui avaient réglé sans frais ni difficultés, furent remerciés; cette milice qui se faisait une gloire de porter ce beau nom sous votre empire, fut supprimée. On nous accorda, à la vérité, le droit d'être jurés; mais, en même temps, on nous fit éprouver qu'il y avait des obstacles pour nous à la possession des emplois. On parla d'introduire les lois d'Angleterre, infiniment sages et utiles pour la mère-patrie, mais qui ne pourraient s'allier avec nos coutumes sans renverser nos fortunes et détruire entièrement nos possessions. . . .

" Daignez, illustre et généreux monarque, ajouter les canadiens, dissiper ces craintes et nous accorder nos anciennes lois, privilèges et coutumes, avec les limites du Canada telles qu'elles étaient et devant. Daignez répandre également vos bontés sur tous vos sujets sans distinction. . . . et nous accorderez, en commun avec les autres, les droits et privilèges de citoyens anglais; alors. . . nous serons toujours prêts à la sacrificer pour la gloire de notre prince et le bien de notre patrie."

Cette requête qui passa pour l'expression des sentiments de la généralité des canadiens, ne fut signée cependant que par une très petite partie des seigneurs et de la classe bourgeoise des villes et lieux adhérents, lesquels pouvaient avoir raison d'espérer d'être représentés dans le corps législatif qui serait donné au pays. Il y a lieu de croire aussi que le clergé partit avec les sentiments des pétitionnaires, quoique, suivant son usage, s'il fit des représentations, il les fit secrètement. Le peuple ne sortit point de son immobilité, et la rumeur que les remontrances qui se firent alors venaient de lui, n'a aucun fondement. Il ne fit aucune démonstration publique; et dans sa méfiance, il présuait avec raison qu'il n'obtiendrait aucune concession de l'Angleterre, puisque le parti whig ou libéral d'alors dans le parlement britannique, auquel il aurait pu s'adresser, était celui-là même qui appelait avec le plus de force la proscription de tout ce qui était français en Canada, exceptant à peine la religion. Il laissa donc faire les seigneurs et leurs amis, qui demandaient du moins tout ce qu'il aurait demandé lui-même, s'ils ne demandaient pas autant, et qui avaient plus de chance de succès, en ce que leur cause devait exciter quelque sympathie parmi les toty anglais, qui possédaient le pouvoir et qui formaient les classes privilégiées de la métropole, dont ils pouvaient être regardés comme l'image dans la colonie.

Leur langage, du reste, empreint d'un profond respect pour le trône, contrastait avec celui de leurs adversaires. Ils ne demandaient point de dépouiller personne de ses droits tout en invoquant le saint nom de la liberté; ils ne demandaient point de proscrire toute une race d'hommes parce que sa croyance religieuse différait de la leur; ils demandaient seulement à jouir en commun avec les autres sujets du roi des droits et privilèges que leur donnait cette qualité. Cette requête fut accompagnée d'un mémoire dans lequel les pétitionnaires réclamaient également le droit de participer aux emplois civils et militaires, droit contre lequel Mazères, parlant au nom du parti anglais, se prononça ensuite fortement. Ils obervaient en outre que la limite du Canada fixée à la parallèle 45, à 15 lieues seulement de Montréal, resserait trop le pays de ce côté, et leur enlevait les meilleures terres; que les pays d'en haut, embrassant le Détroit et Michilimackinac, devraient être restitués au Canada jusqu'au Mississippi, pour les besoins de la traite des pelleteries, de même que la côte

du Labrador pour ceux de la pêche. Ils ajoutaient que la colonie, par les flux et les canaux de la guerre et les fréquents incendies qu'elle avait essuyés, n'était pas encore en état de payer ses dépenses, et conséquemment de former une chambre d'assemblée; qu'un conseil plus nombreux qu'il n'avait été, jusque là, composé d'anciens et nouveaux sujets, serait beaucoup plus à propos. . . . et, enfin, qu'ils espéraient d'autant plus cette grâce que les nouveaux sujets possédaient plus des dix douzièmes des seigneuries et presque toutes les terres en culture.

La déclaration relative à la chambre d'assemblée, a été invoquée depuis pour accuser les signatures canadiennes de vues étroites et intéressées. Mais ceux-ci voyant qu'il était impossible d'obtenir une chambre élective où, contrairement à la constitution anglaise, les catholiques pussent être admis, préférèrent sagement assurer la conservation de leur religion et de leurs lois en demandant un simple conseil législatif à la nomination du roi qu'une chambre populaire dont ils auraient été exclus, et qui auraient été formés d'ennemis déclarés de leur langue et de toutes leurs institutions sociales, d'hommes enfin qui, dans le moment même, voulaient les exclure des emplois publics, et qui auraient sans doute signalé l'existence du régime électif par la proscription de tout ce qu'il y a de plus cher et de plus vénérable parmi les hommes, la religion, les lois et la nationalité.

Les demandes des Canadiens furent accueillies comme elles le devaient être dans les circonstances où se trouvait l'Angleterre par rapport à l'Amérique, et servirent de base à l'acte de 74, qui ne formait, du reste, qu'une partie d'un plan plus vaste embrassant toutes les colonies anglaises de ce continent, dont la puissance croissante effrayait de plus en plus la métropole, et dont l'attitude depuis la paix, expo-ée brièvement dans le chapitre suivant, fera connaître les vrais motifs de la politique de l'Angleterre à cette époque concernant le Canada. En même temps, pour consoler de son échec le parti de la proscription, Mazères lui écrivait, " qu'il pensait que les habitants de la province seraient plus heureux de la 7 ou 8 ans sous le gouvernement établi par l'acte de 74, que sous l'influence d'une assemblée où les papistes seraient admis," paroles qui le font mieux connaître que tout ce que l'on pourrait dire.

TRIBUNE DU PEUPLE. Liberté de penser.

St-Jean Dorchester, le 5 juillet 1849. MM. les Collaborateurs.

Permettez-moi d'occuper une place à la *Tribune du Peuple* pour vous faire part des réflexions que peuvent faire maître l'aspect actuel de nos campagnes et de leur population. Je veux parler d'une manière assez concise, des faits qui frappent le plus l'esprit et qui sont les plus propres à attirer l'attention des hommes intelligents.

Je me propose donc d'écrire une série de lettres, des différents endroits qu'il me sera donné de visiter, d'ici à quelque temps, non parce que je pense qu'elles seraient d'un grand intérêt pour le lecteur, mais bien dans l'unique but de faire connaître l'état des campagnes sous plusieurs rapports. On ne devra pas y chercher du style ni des connaissances profondes, mais bien simplement des faits et quelques remarques jetées à la hâte, sur le papier et qui n'auront d'autre prétention que celle de vouloir être utiles.

Je prends la voie de la *Tribune* parce que je pourrai écrire d'une manière plus familière, plus convenable aux différents sauts et donner un libre cours à ma pensée. Sans autre préambule j'entrerais en matière.

Le village St-Jean, comme on le sait est assez considérable dans le Bas-Canada, on l'appellerait une ville tant on aime à étendre les choses. Situé sur la rivière Richelieu, à quatre lieues du lac Champlain, il offre par sa position un joli coup d'œil au voyageur. Le site est peut-être un peu bas, mais la division des rues est si régulière et les bâtisses, en général, sont si élégantes que cela peut remédier au défaut que je viens de signaler.

Le port est très long et assez bien garni de quais convenables pour le chargement des vaisseaux. La principale église du village, est l'église catholique; son apparence à l'extérieur est passable, mais elle est très pauvre à l'intérieur. L'église anglaise est très petite. Le village possède environ vingt magasins de toutes sortes, une maison de douanes, un marché et des casernes avec quelques soldats. Il y a un grand nombre de bons hôtels pour la réception des voyageurs. Le chemin de fer de Laprairie à St-Jean, dont le terminus se trouve situé à l'ouest du village, joint aux bateaux à vapeur américains du lac Champlain, offre l'avantage d'une ligne à vapeur, directe, de Montréal aux principales villes des états qui nous avoisinent.

Par sa position géographique, St-Jean est devenu l'entrepôt d'un commerce très considérable avec les Etats-Unis. C'est le premier port canadien, dans le Bas-Canada, par où les marchandises américaines peuvent venir dans des vaisseaux sans déchargement. Aussi les affaires de douanes sont elles considérables. L'on pourra s'en former une idée quand on apprendra que les droits prélevés l'année dernière sur les importations se soient élevés à £22,341-3-1. Il n'y a qu'un seul port dans le Haut-Canada où les droits se sont élevés à cette somme, pour la même période de temps; c'est le port de Hamilton.

bles; aussi, cette année surtout, il y a une grande quantité de bois de construction d'expédiés à New-York par cette voie. Le canal Champlain aux environs de St-Jean est rempli de bois de toutes sortes qui est expédié de jour en jour. Ce bois vient principalement du Haut-Canada. On le descend à Sorel par le St-Laurent pour le remonter au lac Champlain par le Richelieu. C'est l'inconvénient de faire le tour de cette grande langue de terre qui a donné l'idée de construire un canal du lac St-Louis au lac Champlain.

Ce commerce d'entrepôt et le grand nombre de voyageurs Américains et Canadiens qui passent par cette route font en grande partie le secret de l'activité qui règne dans ce village et de la prospérité de ses habitants.

Quatre magnifiques bateaux à vapeur Américains font le trajet de St-Jean à Burlington et vice versa, deux fois par jour. L'un fait le voyage la nuit, l'autre le jour. Cette ligne de vaisseaux fait ressortir l'esprit d'entreprise des américains et leur mépris du monopole. On sera surpris d'apprendre que ces vaisseaux appartiennent tous à la même compagnie qui fait tout en son pouvoir pour empêcher le public d'avoir à se plaindre. Le prix du passage n'est que de 5s. dans la chambre et les vaisseaux, comme nous l'avons dit font, deux voyages par jour pour la commodité du public.

Plusieurs diligences partent tous les jours pour les différents parties des townships de l'Est.

Le *Burlington* est parti à deux heures aujourd'hui, j'étais sur le quai au départ. Il emportait avec lui soixante et trois canadiens qui s'en allaient aux Etats-Unis.

Je les ai vus, je leur ai parlé; il y avait parmi eux beaucoup de jeunes gens intelligents et qui paraissent très actifs.

Je leur ai demandé où ils allaient? — Nous allons aux Etats-Unis, répondirent-ils. Nous ne pouvons trouver de l'emploi dans notre pays, il nous faut s'expatrier. Les classes, au lieu de s'améliorer, semblent devenir de plus en plus sombres. Nous partons.

Et ils s'en allèrent en effet. . . . Une personne qui est à portée de connaître les faits m'a dit qu'il n'en est pas parti moins de 15,000, par St-Jean, dans les deux derniers mois. Combien en est-il parti par le Haut-Canada, dans le même espace de temps? . . . C'est un état de chose déplorable, alarmant; et cependant la population canadienne est toujours dans l'ignorance à ce sujet, la législature ne fait aucune loi pour ouvrir un débouché à notre jeunesse qui s'expatrie pour trouver sa subsistance.

Si l'on n'accorde £10,000 par année pour les sociétés d'agriculture du Bas-Canada qui dépendent des sommes pour payer des primes pour les plus beaux animaux, (ce qui tombe toujours entre les mains des plus riches qui peuvent importer de beaux animaux), si, au lieu d'encourager les résultats, on s'efforce à encourager les moyens d'arriver à de bons résultats, ce serait infiniment mieux.

Si l'on employait cette somme pour l'établissement d'écoles d'agriculture afin d'enseigner à la jeunesse cet art important; — Si l'on appropriait un peu moins d'argent pour les ponts et chemins du Haut-Canada, afin de pouvoir établir une école de navigation pour la jeunesse au moment où, par le rapel des lois de navigation, nous allons avoir plus que jamais besoin de marins capables et habiles et que cette carrière pourrait ouvrir un débouché à notre jeunesse; — Si l'on s'efforçait un peu plus, de donner l'éducation au peuple, de lui faire comprendre ce que c'est que l'esprit public; est-ce que l'on ne pourrait pas avec une population comme la nôtre, faire quelque chose de grand, de noble, pour empêcher cette émigration qui nous enlève les meilleurs de nos bras, des jeunes hommes d'énergie et de cœur?

Si la chambre, au lieu de voter à ses membres la somme de 20s. par jour pour le temps des sessions, n'en eût voté que 10s; si les ministres eussent travaillé pour réduire leurs salaires et ceux d'un grand nombre d'autres officiers publics; s'ils eussent diminué le nombre des emplois publics au lieu de les augmenter tous les jours, comme cela se fait encore actuellement, on aurait pu, en pratiquant une sage économie, créer un fonds considérable pour l'amélioration du sort du peuple.

Si la législature, au lieu d'adopter un grand nombre de lois pour des particuliers, des corporations privilégiées, eût fait des lois, tendant à réformer les abus nombreux qui existent; tendant à alléger le fardeau qui pèse si lourdement sur notre population, est-ce que cela n'aurait pas été mieux?

Mais non, tant que l'on suivra toujours le système qui a été suivi depuis tant d'années, les abus existeront, le gaspillage des deniers publics augmentera et le peuple souffrira. Il souffrira, et par ses besoins il sera obligé d'aller ailleurs pour chercher un remède à ses maux. L'émigration se continuera. . . .

A qui la faute? Aux hommes publics qui n'auront point compris la hauteur de leur mission. Aux citoyens influents qui n'auront pas travaillé avec courage et persévérance pour changer l'état de choses qui ruine, — L'Industrie; — Le commerce; — Le pays.

On ne veut pas annexer le sol canadien aux Etats-Unis; on force sa population d'y aller trouver un refuge, des vêtements, du pain. . . . Changeons donc notre système de gaspillage des deniers publics; ayons donc un peu plus d'esprit public; instruisons le peuple et avec de l'économie, de l'éducation et du vrai patriotisme nous pourrions accomplir de grandes choses. — C'était hier le 4 juillet, anniversaire de la

Les exportations par St-Jean sont considéra-

glorieuse révolution américaine et la journée ne s'est pas passée, sans son petit incident. La ligue Britannique dont on ne connaît pas trop le but a établi une branche de son association à St-Jean. Le 8 juillet il y eut une assemblée de cette branche qui se termina à une heure très avancée dans la nuit.

Quelques uns des membres de la ligue titon, s'amuserent à arborer le pavillon américain au poteau du télégraphe, près du bureau de M. Pierce. N'ayant pas le courage de le faire ouvertement, ils le firent durant la nuit. Le matin grand émoi dans le village au sujet du pavillon qui fut ôté de sa place vers huit heures. — Il fait une chaleur excessive, les grains souffrent de la chaleur, le sol a soif. A la hâte. Votre humble serviteur, LE DIRECTEUR-GÉRANT DE L'AVENIR.

Jurisprudence.

LE COMTE MICHAUX. — L'ordonnance de 1629, en vertu de laquelle de seigneurs, Michel de Marillac, sous le règne de Louis XIII, mérita beaucoup d'égarer une étude historique nationale.

Le discrédit dans lequel elle tomba dès son apparition, nonobstant son enrégimentement au parlement de Paris provoque naturellement les recherches du jurisconsulte appelé à reconnaître l'importance légale en ce pays des anciennes lois de la France.

Le 15 janvier 1859, lorsque Paris était sous le pouvoir du Duc de Mayenne, le législateur Bussy Leclerc, procureur au parlement, assisté de Michel de Marillac et de quelques autres personnes, entrèrent dans la chambre dorée, à main armée, pour s'emparer de force de quelques présidents et conseillers de cour et les mener à la Bastille. Leur démarche hardie eut un plein succès. Plus tard de Marillac fut nommé, par les mêmes factieux, procureur-général du parlement de la ligue.

A l'avènement de Henri IV, l'ancien parlement revint de Tours et de Châlons-sur-Marne qui n'avait pas oublié les déportements de la jeunesse de Marillac, alors garde des sceaux, affecta de le couvrir de dédains et de mépris. (C) Un autre motif sensible du discrédit de cette loi est, que quoiqu'elle ne fut enregistrée au parlement de Paris que par un commandement du roi, elle ne fut jamais vérifiée. Or l'enregistrement sans vérification était illusoire et ne tirait à aucune conséquence.

Cette dernière circonstance seule peut avoir influé sur les décisions du Châtelet, tout-à-fait étranger aux passions et aux révolutions du parlement. Quand néanmoins les racines des royalistes et des partisans de la ligue se furent apaisées et que les principaux acteurs eurent disparu, cette ordonnance, le résumé de la législation la plus avancée jusqu'alors, reprit son empire sur les esprits judiciaires. A la grande chambre même elle fut reconnue comme loi en 1723, ainsi que nous l'atteste Lacombe en son recueil de jurisprudence-vbo prescription No. 9. L'arrêt de 1728 se retrouve dans les questions de droit de Bretonnier comme addition de Boucher d'Argis-vbo prescription p. 95 du 2nd vol. Le Chancelier d'Aguesseau l'avait toujours regardé comme loi du royaume-Anc. Den.-vbo. paratis, n. 25. Elle fut remise en vigueur par un arrêt de cassation du conseil, rendu le 18 mars 1748, Anc. Den.-vbo. hypothèque n. 49 etc. Mais toutefois il est bon d'observer qu'il n'était pas toujours permis de citer au parlement les arrêts du Grand Conseil. Code matrimonial page 11 de la préface. Le code Michaux fut publié en parlement à Paris dans un lit de justice, le 15 janvier 1629. Dupin aîné, profession d'avocat, no. 1031 de Péd. de 1832. Mais l'irrégularité de son enrégistrement au parlement de Paris fut telle que l'on n'en rencontre point les vestiges ordinaires dans le recueil de Néron p. 782 et suiv. On n'imaginait pas dans quel livre on peut aller chercher l'histoire complète du *Registral* de cette ordonnance. C'est dans le code matrimonial de Le Riant enrichi des notes de A. G. Camus, l'auteur de la nouvelle collection de Denizart. Code matrimonial, page 9 de la préface et pages 117 et 121 etc. L'on y retrouve les efforts constants du parlement de Paris à repousser les effets de l'enregistrement forcé de cette ordonnance, soutenus du concours du premier président le Gal. Cet enrégistrement ne fut jamais regardé comme un fait accompli et lors de la disgrâce du garde des sceaux en 1630, un an après, l'affaire de l'enregistrement ne fut pas suivie et aussi l'édit ne se trouve pas au volume des ordonnances de Louis XIII, coté D D qui commence en 1627 et finit en 1632. Les controverses des auteurs sur l'article 142 de cette ordonnance sont pleinement exposées dans l'ancien Denizart au mot lever no. 1 et suivants. Guyot qui compilait en 1775, au mot code, page 629, l'ère col en parlant de cette ordonnance dit : " Il paraît qu'aujourd'hui on ne fait plus aucune difficulté de la citer ni de s'y conformer."

P. R. L.

Montréal, 22 juin 1849.

L'AVENIR.

Laissons là ceux qui croient que le monde va croquer, parce qu'il est si remuée et s'agit autour d'eux.

MONTRÉAL, MARDI MATIN 10 JUILLET 1849.

Nous laissons de côté plusieurs écrits de collaboration, pour reproduire l'article suivant du *Moniteur Canadien* auquel nous aimerions à rendre aussi souvent qu'il le mérite cet hommage bien sincère de notre part. Mais nos confrères savent qu'ils nous serait impossible de le faire.

Des divers partis politiques du Canada.

Dans l'émotion qu'ont produite en Angleterre et aux Etats-Unis les événements qui ont si tristement et si tumultueusement terminé le mois d'avril, en Canada, la presse entière de ces deux pays s'est empressée de crayonner les diverses nuances de l'opinion publique dans la colonie. La presse anglaise, quoique beaucoup plus éloignée de nous, nous a généralement bien mieux jugés que ne l'a fait celle des Etats-Unis. Ce fait s'explique plus que d'abondant par les relations journalières et intimes de la métropole avec sa colonie; relations qui, jusqu'à ces derniers jours, étaient presque aussi étrangères entre nos voisins et nous, qu'elles ne l'étaient entre le Mexique et le Canada.

(*) Histoire des avocats par Fournel, page 419 du 2nd vol. (†) 1 vol. de Héron page 429. Oul. de Charles IX en 1563, art. 35 No. 2; 3 vol.; grand cout. page 1515, Edit de Henri II en 1548 non vérifié.

La presse du pays, occupée depuis l'indépendance de la maison du parlement, par des petites querelles intestines, où le fiel et la haine absorbaient toutes les hautes considérations que l'état du pays était propre à soulever, a laissé passer sans mot dire, toutes les fausses appréciations, toutes les caricatures, disons le mot, qu'on a faites des partis politiques qui se partagent l'opinion.

Il est temps de détruire les impressions inexactes qu'on a pu concevoir de nous à l'étranger. Pour cela, nous croyons que la presse, de quelque couleur qu'elle soit, doit avant tout être vraie, soulever tous les voiles et ne pas se laisser dominer par des considérations mesquines de parti ou de coterie.

L'opinion publique se partage en Canada entre six nuances bien distinctes sous certains rapports, mais qui se fondent en trois couleurs seulement sous plusieurs autres. Quand ces six nuances sont en fusion, elle comprennent, 1^o. Le parti ministériel, 2^o. Le parti tory, 3^o. Le parti démocratique. Dans quelques cas très rares, le parti ministériel se trouve en fusion tantôt avec le parti démocratique, tantôt avec le parti tory; mais si rarement et pour si peu de temps qu'il serait oiseux de préciser ces nuances.

Le parti ministériel se compose d'une grande portion des Canadiens-Français, des Irlandais et d'un petit nombre d'Anglais libéraux. La totalité de ce parti professe des idées libérales et il en possède encore plus qu'il n'en professe. Le parti purement et invariablement démocratique n'est pas dans les idées beaucoup plus avancé que la masse du parti ministériel; seulement, il est plus franc, moins hypocrite, plus hardi et plus honnête. Les libéraux, ou du moins ceux qui s'appellent de ce nom, après s'être emparé du pouvoir, qu'ils possèdent encore, ont été arrêtés dans leur marche par deux motifs bien puissants, l'intérêt et la peur. Il n'est pas d'hommes qui soient plus sincèrement démocrates qu'un grand nombre des partisans du ministère dit libéral, mais ils se contentent d'émettre leurs opinions dans l'intimité; ils n'osent jamais trahir leur pensée par des actes. Les journaux qui expriment le plus directement les vues et les opinions des ministres observent la plus grande réserve, sur tout ce qui touche de près ou de loin à la démocratie et surtout à l'annexion. C'est là une tactique de circonstance dont personne n'est la dupe. On voudrait (c'est-à-dire les ministres) faire croire en Angleterre que le plus pur torysme n'a jamais en de plus tendres affections pour l'Angleterre et la connexion britannique. D'un côté on ne veut pas tellement compromettre l'avenir, qu'il ne soit plus convenablement possible de professer hautement des doctrines démocratiques; d'un autre côté on ne veut nullement compromettre le présent, en montrant le dessous des cartes, si loyales et si dévouées en apparence au gouvernement anglais. Quand ce parti croit pouvoir sans danger traduire sa pensée dans ses actes, alors il s'opère une fusion presque radicale entre lui et les démocrates. Quand au contraire il obéit à l'intérêt qu'inspire la possession du pouvoir, et à la peur de le perdre, alors la fusion fait disparaître le parti tory. Mais la condition normale de son existence ne git dans aucune de ces circonstances. Pour concilier autant que possible sa conscience avec son intérêt et sa peur, le parti ministériel prend un juste milieu entre la conscience et l'intérêt. Il ne répudie pas entièrement ses principes, mais ils n'osent pas agir conformément à ces principes. De là, les hésitations perpétuelles dans sa démarche; il chancelle et vacille sans oser avancer ni reculer; un pas en avant en amène deux en arrière; c'est là la condition normale de son existence. Si d'un jour à l'autre, il tombait dans l'opposition, il pousserait un cri presque unanime pour l'indépendance et l'annexion.

Comme on le comprend facilement, un parti comme celui-là, qui n'a pas de programme arrêté, qui se bridle lui-même pour n'obéir pas à l'impulsion de sa conscience; qui pour cela, est exposé à se contredire du jour au lendemain dans ses actes, doit receler dans son sein bien des germes de division, bien des éléments discordants. Aussi dégoûtons-le de l'intérêt et de la peur et de suite trois partis bien prononcés sortirent comme par explosion de son sein. Parmi les Canadiens-Français qui composent le parti ministériel, les uns, et c'est la plus grande partie, sont des démocrates de cœur qui donneraient un libre cours à leurs opinions, s'ils étaient par un événement quelconque, rejetés dans l'opposition. Les autres appartiennent à cette classe de politiques qui constituent dans tous les pays, le parti du *statu quo*, pour qui l'idée du progrès ne peut se séparer de l'idée de l'anarchie, et qui appelle désordre tout ce qui tend à affecter ses privilèges. Ce parti se compose du clergé, des chercheurs de places, de ceux qui en sont déjà dotés et d'une grande partie des seigneurs. Les Irlandais qui composent le reste du parti ministériel, sont tous, à peu d'exception près, d'enragés républicains. Ils n'ont en ce moment aucune existence positive; isolés, sans organes dans la presse, sans hommes publics pour les guider, condamnés à une neutralité complète dans tout ce qui se fait autour d'eux, ils semblent attendre, dans une morne somnolence, qu'un génie bienfaisant, ou que le tonnerre de quelque événement imprévu vienne briser le charme de leur vie léthargique. Placés entre leur haine du parti tory et le mépris que leur ont inspiré, par leur désertion, leurs chefs devenus ministres ou officiers subalternes du gouvernement, ils ont néanmoins préféré, à un isolement complet, de suivre de loin ceux qui les avaient déjà guidés, sauf à les abandonner dès qu'un homme surgira pour remplacer les déserteurs. Il ne manque qu'un homme d'un peu d'influence et de leur origine pour les détacher entièrement du ministère. Ils sont acquis à la cause démocratique; il ne s'agit plus que de trouver un homme qui en puisse tenir le drapeau. Et cet homme se trouverait de suite, si le ministère perdait ses portefeuilles. Car ceux qui ont déserté en les acceptant, reviendraient en les perdant.

Ainsi le parti du *statu quo* est ministériel parce qu'il sera toujours du parti du plus fort; les démocrates canadiens-français qui suivent le drapeau ministériel agissent ainsi d'abord par intérêt, puis parce qu'ils ressemblent à ces républicains de France qui veulent bien la république, mais qui croient que la France n'est pas préparée à ce régime; gens qui ont peur de leurs propres pensées, qui se croient toujours si en avant de leur siècle, qu'ils n'ont pas le courage de travailler à mettre le siècle à leur niveau. Ils attendent tout des circonstances

sans songer que ces circonstances prennent le caractère que nous voudrions leur voir, lorsque nous nous donnons la peine de le leur imprimer. — Les Irlandais sont ministériels, faute de ne savoir où aller. Tels sont les divers éléments du parti ministériel. Il n'existe entre eux tous, aucune communauté réelle de doctrine politique. Quel est donc le lien qui les unit entre eux? Aucun lien moral, c'est à dire créé par un principe. Les canadiens depuis l'Union, aussi bien que les irlandais, n'ont agi sur aucun principe, ils ont tous suivi des hommes, sans leur demander compte des motifs de leur conduite. Trois hommes seulement tiennent en leurs mains le lien qui tient en faisceau les fils éparés du parti ministériel: M. LaFontaine et M. Drummond, dans le Bas-Canada, M. Baldwin dans le Haut; que ces hommes disparaissent et toute l'influence ministérielle s'évanouit; tout ce parti, à l'exception de la section du *statu quo* tombe dans le parti démocratique.

Le parti tory, qui ne forme pas plus du quart de la population des deux Canadas, se compose de tout ce qui s'y trouve d'hommes intolérants, haineux et fanatiques. Habitué sous l'ancien régime à dominer par l'arbitraire et la tyrannie qui s'exerçait sous le drapeau militaire, il est ennemi non seulement de toute liberté populaire, mais encore de toute justice que ses adversaires pourraient réclamer même en vertu d'une constitution qu'il aurait lui-même demandée. Intolérant en religion, le libre exercice d'une autre foi que la sienne choque et révolte tous ses instincts; hors de sa foi, tout n'est que bigoterie, préjugés, ignorance, idolâtrie. Malgré le degré de civilisation auquel nous sommes aujourd'hui parvenus, il serait prêt à recommencer, s'il le pouvait impunément, les cruelles persécutions qui ont souillé et ensanglanté les temps modernes. Toujours agité d'une haine invétérée et instinctive contre tous ceux qui ne sont pas de son origine, il perpétuera partout où il se trouvera les antipathies d'origine et les guerres de race. Il n'y a pour lui rien de bon dans tout ce qui émane de la France; les lois, les mœurs et tous les usages des Canadiens-Français sont le sujet quotidien de ses malédictions. Il voudrait, s'il était possible, rayer d'un trait de plume toute notre législation pour nous en imposer une qu'il ignore lui-même. Il ne peut comprendre que ces lois françaises pour lesquelles il éprouve tant de malaise ne sont conservées qu'en tant qu'elles s'accordent avec notre état de civilisation et les besoins de la population. Tous les jours ces lois subissent des modifications importantes. Dès que le besoin s'en fait sentir les canadiens-français reviennent eux-mêmes, ce qui en est déficient ou vieillit. Quelques hommes éclairés parmi ce parti comprennent parfaitement toutes ces choses, mais la généralité errie et crient tout qu'il subsistera quelques vestiges de ce qui nous reste de la jurisprudence française.

Ce parti, comme nous le disions, est peu nombreux; mais il est plein d'énergie et d'audace. De toutes les nuances politiques du pays, c'est celle qui suit de plus près les événements politiques, et ce fait explique mieux que tout le reste son état d'agitation perpétuelle. Quoique ne formant pas plus du quart de la population, il a à son service plus de journaux que n'en ont tous les autres partis réunis ensemble; et généralement ces journaux ont plus de circulation que ceux des autres partis qui sont le plus répandus.

L'intolérance et la haine qui dictent toute sa conduite, arrêtent chez lui le progrès que font partout les idées démocratiques. La démocratie est l'abnégation de tout préjugé national et religieux; c'est la fraternité évangélique mise en pratique. Or le parti tory est trop fanatique pour goûter cette saine doctrine de la charité et de l'amour de ses frères.

Ce fanatisme embrasse les plus petites choses comme les plus importantes. Ainsi le parti tory oubliera les maux qui pèsent sur lui et dont le système colonial seul est la cause, parce qu'il verra flotter devant lui un drapeau anglais. Le tory est anglais par manie; il tient à sa mère-patrie comme l'enfant tient à sa bonne par les timbreries avec lesquelles elle l'amuse. Aucun homme ne serait jamais aussi dévoué que lui au gouvernement impérial, s'il n'attendait que ses sympathies et l'impulsion de son cœur. Eh, il faut le dire, il ne se départ de ses sentiments que lorsque la gêne commerciale, qui découle du système colonial, devient si grande que la faim se fait sentir. On ne peut expliquer autrement que par l'aiguillon de la faim et de la misère, les tendances démocratiques que manifeste depuis peu le parti tory. Cette faim néanmoins n'est pas aussi forte que sa haine du nom français; et pour la satisfaction de dominer le parti français, il sacrifierait volontiers tous les avantages politiques et commerciaux que peut offrir le régime démocratique. De même, on peut dire sans crainte de se tromper, s'il se voyait condamné à ne pouvoir reprendre sur les canadiens-français l'empire injuste que lui accordait autrefois sur eux le gouvernement anglais, il s'en vengerait en se jetant dans tous les partis qui tenteraient de briser la connexion britannique.

Pour ces raisons, il y aurait témérité à compter sur le parti tory pour la cause de la démocratie. Il n'y en a aucune fraction qui veuille franchement la république. Si d'un côté notre état commercial s'améliore assez pour ne pas faire trop envier la prospérité de nos voisins, et si, d'un autre côté, le gouvernement anglais permet aux torys d'exercer sur les canadiens-français un ascendant qui n'est dû ni à leur infériorité numérique ni à leur influence morale, tous leurs cris à l'annexion et l'indépendance s'évanouissent comme par un charme.

Le seul circonstance qui pourrait en gagner une partie à la démocratie, serait celle qui perpétuerait leur état d'opposition; ils continueraient, pour effrayer l'Angleterre et pour populariser leur opposition, à crier à l'annexion. Et comme ils devront nécessairement discuter dans la presse les chances de l'annexion, ne fut-ce que pour prouver la sincérité de leurs vœux, le peuple anglais s'instruira sur le gouvernement des Etats-Unis; et de cette instruction ressortira infailliblement l'amour des institutions démocratiques et l'ambition de les conquérir. Joignons à leur désir de se venger de l'Angleterre qui leur refusa de dominer encore une fois les canadiens-français, le besoin de sortir de la crise commerciale dans laquelle nous languissons tous, et tout le parti tory est définitivement et totalement acquis à la cause de l'annexion.

En calculant toutes les vicissitudes par lesquelles peuvent passer les deux partis ministé-

riel et tory, il résulte que dans tous les cas, l'un ou l'autre suivra le mouvement démocratique qui s'opère dans les idées des populations de la colonie. Celui des deux qui constituera l'opposition favorisera au moins momentanément la propagation des idées; et s'il recouvrira le pouvoir, il n'abandonnera cette cause que pour en laisser le travail au parti qu'il aura supplanté. Or, il y a dans tous les partis une portion d'hommes honnêtes et désintéressés qui se fatigueront bientôt de ce système de lacerule, qui n'amène au fond aucun résultat solide. Ces hommes comprendront enfin que les chefs qu'ils suivent aveuglément ont assez abusé du concours qu'ils leur donnaient dans des vues honnêtes, mais qui ne servaient après tout qu'à engraisser ces chefs. On cherchera alors d'un autre côté la stabilité et la garantie d'existence qui se sont montrées si fugitives jusqu'ici. Quand on est à quelques lieues du plus riche, du plus florissant, du plus heureux et du plus puissant empire de l'univers, il ne faut pas chercher longtemps pour trouver le critérium de toutes les questions sociales et politiques. Il se formera alors (et ce temps est arrivé) un parti qui se grossira tous les jours de ceux qui se détacheront des corps disciplinés qui servent actuellement l'orgueil et l'ambition de quelques hommes.

Ce mouvement est déjà commencé et c'est ainsi que s'est formé le parti démocratique. Quoique parmi les ministériels et les tories, il se trouve, comme nous l'avons dit, un bon nombre de républicains de cœur ou d'intérêt, on ne peut néanmoins leur donner cette qualification, tant qu'ils n'auront pas ouvertement, hautement et décidément arboré le drapeau des institutions populaires.

Le seul parti que l'on puisse proprement appeler démocratique, est celui qui, depuis l'avènement du ministère actuel, s'est également isolé du ministère et d'une opposition systématique. Jamais parti politique n'a pu se former avec d'aussi belles chances de succès que celui-ci. Dans les vieux pays de l'Europe où la doctrine de la démocratie s'est répandue, on a pu dire que ses premiers apôtres pouvaient être mus par des motifs d'intérêt; soit l'intérêt de s'affranchir eux-mêmes de quelque fardeau, soit l'intérêt de venger l'humiliation dans laquelle les tenaient les classes nobles et privilégiées. Ici les fardeaux sont communs à tous les hommes; les plus hauts emplois honorifiques et lucratifs peuvent tomber en partage à tout homme de talent et d'énergie, de quelque classe qu'il soit. Ainsi donc, les démocrates ne peuvent être mus, ni par l'ambition, ni par la jalousie, ni par la haine, ni par l'intérêt du lucre. Ils ne souffrent ni plus ni moins que leurs frères et ils ne peuvent profiter ni plus ni moins qu'eux des avantages dont la démocratie est la source. De plus, les apôtres de la démocratie canadienne ont personnellement beaucoup à perdre dans la cause qu'ils ont embrassée. En s'isolant des partis qui ont actuellement le pouvoir, ils renoncent par là à tous les profits honorifiques et lucratifs qui découlent de la possession du pouvoir. Ce parti se présente donc avec des mains pures, un cœur dévoué et un caractère aussi franc et honnête que sa cause est grande et sainte. Il ne se compose encore que de canadiens français. Pour tout homme qui connaît un peu l'histoire du pays; qui sait que, dans un pays comme celui-ci, où l'éducation est peu répandue, tout se fait à l'enseigne d'un nom et d'une influence personnelle; pour tout homme qui a été témoin de l'acharnement avec lequel on a tenté d'étouffer les idées d'émancipation sociale qui commencent à se faire jour; pour celui surtout qui a l'expérience du journalisme en Canada et qui sait les mille obstacles qui l'entravent au début, il y a pour lui un profond sujet de méditation et d'étonnement dans le fait incontestable de l'immense progrès qu'a déjà fait la cause de la démocratie dans cette partie de la colonie.

Pour donner une idée exacte de la naissance et du développement de la démocratie canadienne, nous ne saurions mieux faire que de la comparer à la vapeur surabondante qu'un appareil ne peut plus comprimer et qui en faisant explosion, se répand avec la subtilité qui lui est propre, dans toute l'atmosphère qui l'environne. On en était arrivé, par dix années d'opération lente, à concentrer dans la tête de quelques hommes la pensée de tout un peuple. L'opinion publique, d'abord comprimée sans éclat, comme on étrangleait jadis dans les oubliettes les Bogias et des Médecins, fut bientôt étouffée sur la place publique. L'expression libre d'une opinion qui sortait du cadre tracé par les chefs de partis, signalait l'audace à tous les coups des regards pupillaires d'une population qui ne pensait pas, et qui n'était pour cela même que plus aveugle et plus impitoyable. La discipline la plus sévère et la plus régulière maintenait ce système de compression en harmonie. Aucune presse qui pensât par elle-même; aucune discussion chez elle. Et ce qui paraît dans quelques années non moins bizarre que caractéristique, c'est que les seuls écrits communiqués qu'on retrouve aujourd'hui dans les journaux des trois ou quatre années passées, sont des correspondances qui annoncent qu'il y a eu, ici, une procession en l'honneur d'un saint quelconque, là une grande messe où tel nombre d'enfants ont fait leur première communion, ailleurs un examen de mœurs très brillant, et mille autres choses aussi intéressantes et propres à former l'éducation politique d'un peuple. Cette singularité sera surtout sentie par ceux qui auront connu les rédacteurs ou propriétaires de ces journaux pour des hommes dont la piété était plus que problématique. A peine laissait-on parfois discuter sur la meilleure manière de cultiver la carotte ou la pomme de terre.

Quelques hommes avaient osé différer d'opinion et exprimer cette opinion, mais on avait manuellement crié d'un bout du pays à l'autre que ces hommes étaient fous, ou tords à lier. Tollement que dans bien des endroits éloignés, on croit encore que ces hommes sont réellement fous et logés dans quelque hospice de lunatiques. Ce que nous disons là n'a rien d'exagéré, quelque incroyable que ce soit. Comment parvenait-on à ce résultat; était-ce par la discussion et la persuasion? Oh! non, on se gardait bien de discuter. On attachait tout simplement ces hommes au pilori, et au moyen du ridicule, de mensonges les plus odieux, on soulevait un cri mortel de réprobation qui tuait du coup.

Mais enfin ce système se perdit par ses excès. La pensée trop comprimée et étouffée brisa enfin cette enveloppe de fer. Parmi ceux qui osaient penser quelques uns osèrent exprimer ce que tant d'autres ressentait comme eux. Mais cette fois, ils posèrent avec tant d'énergie et d'audace qu'ils ébranlèrent tous les traits qui pieuvaient sur eux.

Ce fut donc sous ces circonstances que naquit le parti démocratique. Créé par de jeunes hommes qui n'avaient pas comme la plupart des hommes publics, leur passé pour accusateur, il se détacha de tous ceux qui ne marchaient que par routine ou sous l'impulsion d'autrui. Jusque là, c'était le nom d'un homme qui constituait un parti, il ne voulait pour lui que des principes; il répudia les hommes

comme chefs et il les appela tous au travail commun de la régénération de l'opinion publique. Né d'hier, ce parti a déjà la vigueur de l'âge mûr. Au moyen de l'association et de la presse, il s'est en peu de jours répandu dans toutes les parties du pays. Depuis dix ans, il n'y avait pas un seul journal qui avait pu sortir des langes de son enfancement, et néanmoins, pas moins de quinze à vingt essais avaient été faits pour partager le patronage public avec les deux ou trois journaux qui étaient dévoués aux quelques hommes qui personnifiaient le parti dominant. Le parti démocratique compte maintenant trois organes dans la presse et chacun d'eux est aussi fermement établi que les journaux qui n'ont pas moins de vingt-cinq à trente ans d'existence.

Appartenant nous-mêmes à ce parti, nous allons essayer de donner aussi nettement que possible le programme sur lequel il a agité sur lequel il compte toujours agir.

D'abord, nous le répétons, il ne veut que des ouvriers à son œuvre et point de maîtres. Il ne veut aucune domination turbulente, mais une préparation raisonnée des idées; un changement radical dans l'opinion publique, mais un changement paisible opéré par la tribune, par la presse et par l'association. Il veut l'extension du droit de vote jusqu'au suffrage universel, par conséquent abolition de toute espèce de qualification qui repose sur autre chose que sur la vertu et la science. Il veut que tous les emplois publics soient soumis à l'élection, à un degré plus ou moins étendu, suivant la nature de ces emplois. Ce qu'il veut avant tout et par-dessus tout, c'est l'instruction et l'éducation politique de peuple; car un peuple instruit dans les sciences et dans ses droits a par là la clef de tous les progrès, de toutes les libertés.

Formé parmi la population Canadienne française ce parti n'a pu détacher de ses sentiments démocratiques l'amour de sa nationalité. Quand un million d'hommes d'une même origine habitent le même sol et peuvent raisonnablement habiter l'espoir de former dans l'avenir, comme dans le présent un peuple homogène, il y aurait folie chez ce million d'hommes de renoncer à sa nationalité pour adopter celle de deux à trois cents mille étrangers qui vivent parmi eux. Une immense étendue de terres offre à notre population les voies les plus rapides d'un accroissement florissant. Depuis vingt ans l'émigration canadienne aux Etats-Unis a enlevé au pays au moins cent mille âmes, qui se sont naturellement reproduits et augmentés à l'étranger. Or que cherchaient chez nos voisins cette foule d'émigrés? Ils cherchaient la prospérité, le bien-être et la satisfaction morale qui sont l'appanage des institutions populaires. Le souvenir du pays est encore doux et présent dans le cœur de tous nos frères nomades, et l'état de la liberté les ramènerait infailliblement au bercail de leur confiance et aux tonneaux de leurs pères. De plus l'immigration Française qui se fait perpétuellement aux Etats-Unis se dirigeait naturellement ici où elle trouverait une population parlant sa langue, ayant les mêmes mœurs, professant la même foi religieuse, et obéissant à peu près aux mêmes lois que celles de leur mère-patrie.

Ainsi, notre conviction intime nous dit que le drapeau de la liberté ferait de nous un peuple fort et homogène. Il était donc impossible que les canadiens-français séparassent la cause de la démocratie de celle de leur nationalité. Mais ce sentiment n'a absolument rien d'hostile aux autres origines avec lesquelles nous avons à vivre. Non, les démocrates français veulent égalité de droits pour tous; quoique plus nombreux que leurs compatriotes d'origine étrangère, ils ne réclament aucune prédominance pour leur race. Mais ils veulent que la langue du pays subsiste dans son intégrité; que les lois de leur mère-patrie ne soient pas méconnées, qu'on les respecte comme race, qu'ils ne veulent eux-mêmes respecter les autres origines. Les démocrates canadiens-français ne tiennent pas à leur nationalité par les préjugés et les petites passions jalouses qui agrippent parfois les peuples les uns contre les autres. Ils y tiennent parce qu'elle a de noble; comme ils aiment à voir les anglais et les irlandais tenir à parler leur langue et à se réjouir dans les souvenirs de leur mère-patrie.

Ce sentiment national ainsi dégagé de toute superstition et de tout préjugé, ne pousse donc personne à faire cause à part. Chacun est convié aux travaux présents et aux jouissances du succès futur, sans faire le sacrifice de sympathies nationales, qu'il ne pourrait d'ailleurs comprimer en lui-même sans malice.

Le temps est venu, où les petites considérations des opportunités et de l'expédience, doivent disparaître devant la grande et sublime considération d'une complète rénovation sociale. Le pays ne prendra plus part à ces grandes guerres de petits intérêts, qui nous agitaient parfois pendant cinq à six mois, parce qu'un commis de bureau avait été déplacé. Tout le monde va travailler bientôt pour ouvrir la route qui nous conduira à cette terre commune de la liberté où s'achève notre siècle.

Que les hommes éclairés de toutes les origines instruisent et préparent leurs nationaux, afin qu'au grand jour de la rédemption les enfants des diverses races, puissent, comme des consanguins de différentes familles, entrer en se tenant la main dans le sein de notre mère commune: LA LIBERTÉ!

LE JOURNAL DES T.-R. — Quand un journal a quelque importance, qu'il fait servir cette importance contre la cause que nous soutenons, nous prenons la peine de relever les sophismes plus ou moins adroits qu'il offre au public comme des raisonnements solides et nous y apportons beaucoup de soins.

Quand un journal même de peu d'importance combat nos opinions, nous prenons encore la peine de lui répondre.

Quand un journal aussi nul que le *Journal des Trois-Rivières*, aussi peu dangereux que cette feuille se permet de dire des folies, nous ne voyons aucune raison qui nous force à le rappeler au bon sens.

Aussi quand le *Journal des Trois-Rivières* se permet de dire, comme autrefois la *Revue* et bien plus que la *Revue*: L'UNION NOUS A SAUVÉS; L'UNION NOUS SAUVE; LE RAPPEL DE L'UNION NOUS TERRAIT, nous levons les épaules de pitié et nous passons à autre chose.

L'importante gazette voudrait nous faire revenir sur une discussion parfaitement épuisée, et ce, dans un temps où personne n'y songe plus, car il est question de changements d'une toute autre importance que celui du rappel de l'Union des provinces, puisqu'il s'agit de désunir la colonie et la métropole, désunion qui entraînerait celle des deux provinces, au grand regret sans doute du preux chevalier de l'Union.

L'écrivain de l'importante feuille semble s'attacher au gouvernement responsable que nous avons ici d'autant plus qu'il a plus mal fonctionné. Peut-être ce goût pourrait-il s'expliquer par le fait que, grâce à ce gouvernement responsable, on peut nommer à une place de solliciteur-général un individu dont le peuple auquel on est responsable ne veut pas, et pour cause. Ce système est vraiment comode pour les chercheurs de place. Qu'en pensez-vous M. du journal Trifluvien? En terminant nous devons féliciter les bons habitants de la petite ville du bonheur qu'il ont de passer d'un canadien d'une aussi rare espèce; un patriote d'une aussi incorruptible vertu. Papineau, bah!... Parlez-vous du rédacteur du *Journal des T.-R.*! Voilà l'homme qui aurait sauvé son pays en demandant l'Union des

deux Canadas à deux genoux et tremblant de crainte que l'Angleterre ne l'accordât pas!

Avouons qu'il faut avoir beaucoup d'indulgence pour les opinions pasciennes des canadiens-français...

— Le Pilot en discutant les motifs toriques des de demander l'annexion s'exprime ainsi: "Ceux qui s'opposent à l'influence que la majorité du peuple exerce dans la législature..."

— Nous avons annoncé dans notre dernière feuille une correspondance de "Un Trépassé" que nous aurions été heureux de publier...

— Nous amis tant que nous mêmes désirer voir cesser la lutte déplorable que le clergé a, de son plein gré et sans motifs, engagée contre nous et qu'il nous force malgré nous de soutenir contre lui...

— Le rédacteur des Mélanges veut jouer d'après les apparences, un jeu bien connu de nos gamins. En réponse à ce que nous disions de la manière adoptée pour faire lire les Mélanges à l'Assomption, le rédacteur nous envoie une dénotation; et il rétorque la remarque contre nous, prétendant qu'il s'est passé quelque chose d'extraordinaire à Sorel, dans la distribution de l'Avenir c'est au moins ce que nous avons compris de sa réponse.

Quant à l'affaire de l'Assomption, nous la tenons d'une personne tellement digne de foi; et l'écrivain des Mélanges a fait de si horribles blessures à la vérité que sa dénotation ne peut avoir l'effet d'affaiblir notre conviction.

— Et si notre adversaire des Mélanges veut bien formuler son accusation contre nous d'une manière intelligible relativement à l'affaire de Sorel, nous pourrions sans peine lui prouver qu'il est dans l'erreur; si toutefois cette avancé n'est pas comme à l'ordinaire un de ces honnêtes moyens qu'emploie ce personnage pour avoir gain de cause.

AGRICULTURE. — Tout le monde connaît les vices du système d'encouragement nos sociétés d'agriculture. On y encourage par des primes l'exhibition d'animaux de dimension extraordinaire, tandis qu'il est de notoriété que nos cultivateurs ne savent pas cultiver les légumes; car par conséquent ils ne peuvent pas nourrir leurs bestiaux pendant l'hiver. La conséquence en est que ceux qui profitent de l'encouragement sont les riches seuls, et que la masse reste stationnaire.

Nous avons toujours cru que ce mal venait des sociétés d'Agriculture, qui réglaient l'encouragement. On nous a dernièrement convaincus que la loi seule est vicieuse; que le mode d'encouragement est prescrit par la loi; que les sociétés d'agriculture, quand même elles le voudraient ne pourraient rien changer à leur système.

M. le rédacteur du Journal d'Agriculture voudrait-il donner son attention à ce sujet, et engager les différentes sociétés à demander le changement de la loi. Cette modification est essentielle, car sans cela le pays jettera ses milliers à l'eau en voulant encourager l'agriculture comme il le fait aujourd'hui.

Nous dirons plus, le mode d'encouragement du jour perpétue, enracine l'ignorance. Est-ce là le but de l'encouragement?

— On nous dit que la rivière qui passe devant le populaire village de Terrebonne pourrait facilement devenir navigable; que peut-être moins d'un millier de louis suffirait pour cet objet.

Nous demandons à tout homme de bon sens, si l'on n'aurait pas mieux mérité du pays en faisant creuser cette rivière, qu'en faisant publier des adresses stéréotypées que personne ne lit, le gouverneur tout le premier nous en sommes certains? En ouvrant cette rivière on ouvrirait à

L'industrie un vaste champ dans les pouvoirs d'eau magnifiques que possède cette localité; on facilitait d'ailleurs les communications entre Montréal et les paroisses du nord qui s'étendent derrière Terrebonne à plus de vingt lieues dans les terres.

— Depuis les troubles, la Gazette Officielle, au grand plaisir, sans doute, des imprimeurs de la couronne, est devenue l'organe des adresses que le pays fait pleuvoir dans les bureaux officiels comme protestation contre les tories.

Cette manie de publier au long les adresses et les réponses va conter quelques milliers de louis à la province. La Minerve peut-elle dire combien?

— On nous informe que Dimanche dernier, M. Mignault, curé de Chambly, fit en chaire quelques remarques sur la conduite de ceux qui ont hissé le drapeau américain sur le fort Chambly. M. Mignault dit, entre autres choses, que ceux qui avaient commis cette action méritaient d'être pendus à la place même du drapeau.

— Voir l'annonce de M. Steers pour le voyage de St. Hyacinthe mercredi le 11, jour de la distribution des prix du collège St. Hyacinthe.

MARIAGE. En cette ville, le 9 courant, par Messire Pécificier, Moïse-Yves Doyon, commis-marchand, à Delle Emélie-Stéphanie Gougeon, tout deux de cette ville.

Voyage Special à St-Hyacinthe, MERCREDI LE 11 COURANT.

CHEMIN DE FER DU ST-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE. POUR la commodité des personnes dont les enfants sont au collège de St-Hyacinthe. Les chars laisseront Longueuil le 11 du courant à 7 heures A. M. et seront de retour de St-Hyacinthe à 6 heures P. M. avec les chars extras.

Le Steamer Transit, partira du QUAI JACQUES-CARTIER le matin à 6 heures précises et attendra l'arrivée des chars de St-Hyacinthe, le soir.

Par ordre, THOMAS STEERS, Secrétaire.

10 juillet 1849.

Voyage de Plaisir.

BERTHIER ET SOREL. DIMANCHE PROCHAIN le 15 du courant, le JACQUES CARTIER, fera un voyage de plaisir à Berthier et à Sorel, laissant le port à 9 heures, A. M. et sera de retour de bonne heure le soir.

Prix du passage aller et retour 25. Gd. Enfants moitié prix. Thé à bord en revenant 15. 3d. CAPT. J. F. SINCENNES.

10 juillet 1849.

A VENDRE. 19 PARTS dans la Banque du Peuple, s'adresser au sousigné. SABREVOUS DEBEURLE, No. 38, Rue Craig.

7 juillet 1849.

A. BRAULT et Cie., MARCHANDISES SÈCHES, 90, RUE NOTRE-DAME 90,

Vis-à-vis de MM. A. Savage et Cie. Apothicaires.

OFFRENT leurs plus sincères remerciements à leurs nombreuses pratiques et au public en général, pour l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu jusqu'à ce jour, et profitent de cette occasion pour les informer de nouveau qu'ils ont constamment en main un bon assortiment de Drap fin et superfin, Casimir pour pantalon et étoffe de toutes les qualités pour veste de couleurs variées.

— AUSSI: — Un bon assortiment de Cols, cravates, et chemises fines. — DE PLUS: — un bon choix de chapeaux pour dames, tel que chapeaux de paille de Toscane, et de fantaisie, le tout à des prix très réduits. Montréal, 14 juin 1849.

MANUFACTURE CANADIENNE. 5000 BOITES DE PIPES à fumer de la MANUFACTURE DE MONTREAL, à vendre par le sousigné.

Par un nouveau procédé ces Pipes sont cuites aussi dures que celles d'Espagne et elles leur sont supérieures par la forme et le patron, elles sont aussi en plus meilleure condition dans les boîtes que celles qui sont importées. JESSE JOSEPH.

Montréal, 30 juin.

PROPOSITIONS AVANTAGEUSES, Maison de Commerce A VENDRE OU A LOUER.

UNE personne qui désirerait s'établir en campagne trouverait de grands avantages, soit pour acheter un établissement de commerce complet ou pour s'associer avec le présent propriétaire. Pour plus ample information, s'adresser à Kingsey, Township de l'Est, au village canadien, à F. B. BLANCHARD.

Kingsey, 23 juin 1849.

NOUVEL ETABLISSEMENT CANADIEN. MAGASIN DE TABAC, CIGARES, ETC. 77, RUE ST-PAUL, 77, A l'enseigne du Castor, Troisième Maison du Coin Ouest de la Place Jacques-Cartier, MONTREAL.

Le sousigné prend la liberté d'informer messieurs les marchands de la campagne et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Tabac de toute espèce, de sa propre manufacture, au lieu ci-dessus, où il aura toujours en main un assortiment complet de Tabac à fumer et à priser, assortiment complet de Tabac à fumer et de la meilleure qualité, en un mot de tous les articles qui font partie d'un établissement de ce genre.

Il espère, par son expérience comme manufacturier de Tabac, jointe aux soins qu'il apportera à servir ceux qui voudront le favoriser de leur pratique, mériter une part du patronage canadien, qu'il sollicite très respectueusement.

DE CHAMBLY. DE MONTREAL. Tous les MARDIS midi | Tous les MARDIS à 4h. P.M. Tous les DIMANCHES de 10 à 12 heures. Montréal, 18 avril 1849.

A. DUBORD. 26 mai 1849.

Changeement de Demeure. LES sousignés informent respectueusement leurs PRATIQUES qu'ils ont TRANSPORTÉ leur établissement dans la maison de S. VALOIS, c. 106, rue St-Paul, maison voisine de leur ancienne demeure. HUDON, LESIEUR & QUEVILLON.

5 mai 1849.

VENTE PAR ENCAN.

Par John Leeming.

VENTE IMPORTANTE DE POTERIE.

SERONT vendus sans réserve JEUDI, le 12 juillet courant, aux ventes de M. TRY. DEUX CENTS PANIERS DE POTERIE, maintenant en débarquement du Free Briton.

Les catalogues sont maintenant prêts. La vente à ONZE heures.

JOHN LEEMING, Encanteur.

Ces effets ont été expressément emballés pour les marchés du Canada et au attire spécialement l'attention des marchands, sur cette vente qui sera sans réserve.

3 juillet 1849.

REVOLUTION!

NOUVEAU CERTIFICAT.

DEPUIS l'analyse des Eaux Minérales de Plantagenet, j'ai recommandé son usage à plusieurs de mes patients et tous s'en sont bien trouvés.

C'est un agent curatif pour plusieurs maladies des organes urinaires, affections de peau, constipation provenant de dérangements gastriques ou hépatiques, les scrofules ou l'Hydroisie.

Cette Eau est excellente pour étancher la soif produite par le choléra et jointe à d'autres remèdes elle peut contribuer à guérir cette maladie.

G. D. GIBB, M. D. Licencié du Col. R. C. d'Irlande.

Montréal, 5 juillet 1849.

Le propriétaire des Eaux, par ordre des Médecins de l'hôpital général, en fournit journellement une grande quantité à cette institution pour l'usage des patients.

Principal dépôt, Place d'Armes. BRAULT ET LAFRICAÏN.

5 juillet 1849.

ATTENTION!

VOULEZ-VOUS conserver votre santé, buvez de l'Eau de Plantagenet, demandez à ceux qui en font usage et vous verrez que vous en boirez.

Plus il fait chaud, plus l'eau est salée. On en a vendu depuis le 3 mai jusqu'au 18 juin, 5100 gallons au dépôt de la Place d'Armes. Aussi le nombre de maladies est bien diminué.

Voici les noms des médecins qui ont donné leur certificat en faveur de cette eau:

W. Nelson, J. S. Sewell, F. Badgley, J. G. Biband, J. E. Codrington, J. L. Leprohon, J. S. Crawford, L. H. Masson, L. F. Favartier, A. Hall, M. McCulloch, E. H. Trudel, P. E. Picault, B. L. McDonnell, G. W. Campbell, W. Fraser, Hy. Mount, Eaux fraîches 2 fois par semaine au dépôt spécial, Place d'Armes, No. 4. BRAULT ET LAFRICAÏN.

22 juin 1849.

A. & T. LESPERANCE,

82, RUE ST-PAUL, 82,

PORTE VOISINE DE H. PEACOCK, ORFÈVRE,

A L'ENSEIGNE DU LION ET DE LA LIGÈRE, MONTREAL.

OFFRENT leurs sincères remerciements à leurs nombreuses pratiques et au public en général, pour l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu, et profitent de cette occasion pour les informer très respectueusement qu'ayant réuni leurs deux magasins en un seul, et fait beaucoup d'améliorations à leur établissement, ils ont l'espoir de mériter et de maintenir leur patronage distingué, qu'ils sollicitent très respectueusement.

Il vient de recevoir, par les premiers arrivages, une partie de leurs marchandises du printemps, consistant en Draps fins et superfins, Casimirs, Soies, Rubans, Toiles, Lainages et Cotonnades en grande variété.

CHAPEAUX FRANÇAIS ET ANGLAIS, des goûts les plus récents. Ils ont constamment en main un magnifique assortiment de hardes faites, confectionnées par les meilleurs tailleurs, et avec des étoffes de la première qualité.

Il confectionnent aussi des hardes de toutes descriptions à ordre, dans le dernier goût, et à des prix raisonnables.

Il reçoivent des DEBENTURES à aucun moment, en paiement pour marchandises achetées à leur magasin.

Remarque qu'ils disposeront de leurs marchandises à 15 pour 100 meilleur marché que partout ailleurs et ils vous invitent à venir visiter leur établissement, afin d'en juger par vous-mêmes.

12 mai 1849.

VOYAGES DE PLAISIR.

Le steamer STE-HELENE, capt. LESPERANCE, commencera ses voyages à Varennes et Boucherville DIMANCHE prochain, et continuera tous les dimanches, quand le temps le permettra.

Départ à 1 heure P. M. 1s. 3d. pour aller et revenir.

16 juin 1849.

JOHN A. LECLERC,

MARCHAND DE CUIR,

EN GROS ET EN DÉTAIL,

RUE ST-PAUL 174, RUE ST-PAUL, MONTREAL.

PORTE VOISINE DE BENJAMIN WORKMAN, APOTHECAIRE.

Prends cette occasion pour offrir à ses nombreuses pratiques et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement libéral qu'ils ont bien voulu lui donner depuis qu'il a ouvert son établissement.

Il leur annonce avec plaisir qu'il a reçu ces jours derniers un assortiment complet de toutes espèces de cuir et fournitures pour les condonniers.

COMPAGNIE! Cuir à semelle, vache cirée et à grain, veau français, anglais et américain, taure, cuir à harnais, cuir à patente de toutes sortes, doublures, bordures et maroquins.

AUSSI: Fil, pointes, formes et un assortiment complet de fournitures, pour les condonniers et selliers.

Montréal, 24 mai 1849.

LE RICHELIEU,

CAPITAINE J. R. SINCENNES.

COMMENCE ses voyages réguliers entre Montréal et Chambly, arrêtant à tous les ports sur le Richelieu et au grand St-Ours, Vercheres, Varennes et sur le St-Laurent.

DÉPARTS. DE CHAMBLY. DE MONTREAL. Tous les MARDIS midi | Tous les MARDIS à 4h. P.M. Tous les DIMANCHES de 10 à 12 heures. Montréal, 18 avril 1849.

ORQUE A VENDRE.

UN superbe ORQUE à vendre. (Cinq Jeux complets) peut être vu à Pégline Bonsecours. Pour plus amples informations s'adresser à TOUSSAINT CHERRIER, 84 rue St-Denis.

21 février 1849.

LE TEMPS EST VENU! PROFITEZ-EN!

HABILLEZ-VOUS, HABILLEZ-VOUS, A L'ENSEIGNE DU CASTOR,

122, RUE ST-PAUL, MONTREAL. RUE ST-PAUL, 122, MONTREAL.

La Maison Plamondon a ses nombreuses Pratiques Canadiennes. PRENEZ GARDE.

PAR le temps qui court chacun s'empresse de faire des annonces plus ou moins grandes, il nous faut nous aussi vous adresser nos remerciements pour l'encouragement libéral que notre maison a reçu de vous depuis qu'elle est fondée.

Pour mériter de nouveau votre encouragement nous devons vous annoncer que nous avons agrandi de beaucoup notre établissement. Le fond de notre maison a été agrandi et nous pouvons offrir au public canadien la plus grande quantité de hardes faites et autres marchandises qu'il soit possible de trouver dans aucun établissement de ce genre en Canada.

LES MARCHANDS TAILLEURS

de la rue McGill disaient encore hier comme Louis Philippe la veille de sa déchéance, "ils ne réussissent pas, ils sont impuissants."

Le lendemain il avait cessé d'être ROI. S'ils ne prennent garde, demain les pratiques leur diront: "Il est trop tard." Oui, il sera trop tard pour nos réformes quand les pratiques vous auront laissé. C'est pourquoi, malgré le grand encouragement que nous avons reçu, nous tenons toujours à apporter de grandes améliorations dans notre établissement, tandis que nous avançons pratiques.

Nous voulons réformer nos modes, et surtout les PRIX de nos marchandises. La qualité des effets sera meilleure que jamais. Le bon est toujours bon marché.

Dans des temps de démocratie comme ceux-ci, le citoyen doit rechercher l'économie. Il doit acheter de bonnes marchandises à bas prix.

Les marchandises et hardes faites que cette maison vient de recevoir et qu'elle reçoit, tous les jours maintient et par les arrivages du printemps sont de première qualité et en quantité suffisante pour rencontrer les demandes qui peuvent lui être faites.

Qu'on se rappelle bien qu'on peut acheter à QUINZE POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEUR. Des tailleurs sont toujours prêts à faire des hardes, suivant le goût des pratiques.

HARDES FAITES A VENDRE.

1150 Surtoits Chesterfield de Tweed gris. 750 " " " double foulé. 450 " " " de goût. 950 Habits de Chasse drill carrement. 350 " " " uni. 900 " " " cambroom. 1200 Surtoits Alpaca noir. 675 " " Royal Cord.

460 Surtoits Cotdrington. 500 Habits de Chasse casimir carrement. 50 " " " drap noir. 200 Surtoits Chesterfield drap noir. 175 " " cachemire français noir. 150 " " " bleu. 700 " drap fin, différentes couleurs. 120 Habits drap superfin.

AUSSI: 250 Paires pantalons casimir noir. 150 " " " Royal Cord. 3300 Vestes de différents patrons. 800 " " cachemire français. 350 " satin noir et fleur.

HARDES D'ENFANS FAITES DES MEILLEURES ETOFFES ET A BAS PRIX.

On invite le public et tous ceux qui ont besoin d'effets et marchandises du ressort de cette branche de commerce qu'ils exploitent la maison Plamondon à venir visiter l'établissement.

Les effets seront montrés à ceux qui désireront les voir, qu'ils veulent acheter ou non, persuadé qu'on est qu'ils achèteront quand ils auront vu.

Les pratiques voudront bien se rappeler qu'il n'y a toujours qu'un seul prix, aussi réduit que le public peut attendre dans la

CRISE COMMERCIALE ET MONETAIRE ACTUELLE. L. PLAMONDON.

19 mai 1849.

CHAS. GAREAU, MARCHAND-TAILLEUR

87, RUE NOTRE-DAME, RUENOTRE-DAME, Vis-à-vis l'ancien Palais de Justice.

PROFITEZ de cette occasion pour rémercier ses amis et le public en général, pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il a toujours en main un assortiment général de Draps fins, Casimirs français, Satin, Etoffes pour Veste, Chemises fines, Cols, Collets, Cravates, Gants, etc., etc.

Il a reçu ses livres de modes pour 1849. 14 avril 1849.

HOTEL Canadien-Français.

RUE ST-PAUL, VIS-A-VIS LE MARCHÉ BONSECOURS.

Le sousigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un HOTEL sur un bon pied, dans une vaste maison, vis-à-vis le marché Bonsecours, ci-devant occupée par M. Alexandre Dubois.

Il sera toujours prêt à recevoir les personnes qui voudront bien honorer de leurs visites, lorsqu'ils auront occasion de venir à la ville.

Les délices de la maison sont spacieuses; il y a une grande cour, des étables, écuries et remises en très bon ordre.

Les chambres sont bien fournies, la table sera bien servie et rien ne sera épargné pour que ce nouvel établissement mérite une part de l'encouragement du public.

Chambres privées et garnis à l'usage de nos prix très modérés. JOSEPH DUMOUCHEL, ci-devant de Ste-Martine

A VENDRE OU A LOUER

A DES CONDITIONS TRÈS LIBÉRALES. UNE belle et vaste MAISON en bois, à deux étages, située au Village de St-Charles, Rivière Chambly, dans un endroit un peu retiré, avec un hangar, une remise, une laiterie, une écurie et deux jardins en dépendants. Possession donnée immédiatement.

S'adresser à St-Ours, à M. de Veulle Joachim Jacques, ou à St-Charles, à Pierre Desjais, écr. marchand. 12 mai 1849.

Assurance contre le feu.

Le sousigné agent pour L'ETNA, l'HARTFORD et la PROTECTION, compagnie d'assurance contre le feu de Hartford, Connecticut, continue d'ASSURER contre les pertes ou dommages causés par le feu à des conditions libérales.

Montréal, 19 mai 1849. ROBERT WOOD.

F. X. LOISELLE MARCHAND-TAILLEUR.

139, RUE NOTRE DAME, 139, 3ÈME MAISON (EST) DE LA PLACE D'ARMES.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses nombreuses pratiques et au public pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage.

Il tient constamment un assortiment complet de Draps, Casimirs, Patrons de Veste, etc., Chemises, Cravates, Cols, etc., qu'il disposera à des prix très réduits.

— AUSSI: — Toutes espèces de Hardes pour de jeunes personnes, faites à ordre dans le dernier goût.

Les personnes qui voudront leurs draps seront aussi bien servies, que si elles le tenaient au magasin.

Montréal 5 mai, 1849.

F. L. LEGENDRE, TOWNSHIP DE MILTON.

OFFRE respectueusement ses services aux personnes qui désireraient l'employer comme AGENT pour la vente de propriétés et pour la transaction de toutes autres affaires. Il fournira les meilleures garanties, et les meilleures recommandations à ceux qui le désireront.

Milton, ce 5 mai 1849.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE CORDONNERIE.

101, RUE NOTRE-DAME, 101, RUE NOTRE-DAME, EN GROS ET EN DÉTAIL.

Le sousigné qui avait transféré son magasin de la rue St-Paul à la rue Notre-Dame, où il a été incendié lors de la destruction du magasin de M. Mead, annonce au public qu'il a ouvert un autre magasin au coin des rues Notre-Dame et Gabriel, où on trouvera constamment toute sorte de chaussures fines et communes pour dames et pour hommes, à des prix très modérés. On trouvera constamment à son nouveau magasin, SOULIERS, BOTTES et BOTTINES de la première qualité, faits dans le dernier goût par les meilleurs ouvriers et dont il garantira la durée. Il prêtera la plus stricte attention aux ouvrages qui seront mis au magasin ou qui lui seront recommandés.

DAVID PELTIER. 5 mai 1849.

Propriété à Vendre.

UNE maison en bois de 80 pieds de longueur avec un magasin, hangar, écurie, remise etc. etc. située au bas du village Terrebonne, dans une place très avantageuse pour le commerce, étant la propriété de Antoine Roussin.

S'adresser sur les lieux à G. M. PRÉVOST, ou à CHARLES QUEVILLON, Montréal.

28 avril 1849.

CHAPEAUX CHAPEAUX

LES SOUSIGNÉS viennent de recevoir par la voie de New-York, des CHAPEAUX FRANÇAIS, de Castors de Soie et de Laine, de première et seconde qualités

Chapeaux superfins pour hommes. do. do. enfants. AUSSI: Chapeaux assortis, en BOTTES pour les marchands de la campagne, à vendre, à très bas prix, par HUDON, LESIEUR & QUEVILLON, 106, rue St-Paul. 21 avril 1849.

ADRESSES D'AFFAIRES.

On annonce dans la liste qui suit moyennant 15c. pour l'année. On n'a pas droit à plus de trois lignes pour ce prix.

DIVERSES BRANCHES.

M. S. CORMIER No. 120 marchand détaillant rue St-Jacques. Montréal 2 juin 1849.

L. ANCTOT et LA BRECHE-VIGER, écr. Avocats, bureau, 14 rue St-Vincent. M. Lanctot pourra désormais être consulté sur affaires professionnelles, à toute heure du jour, à Laprairie où il a ouvert un bureau. 31 mai 1849.

A. DAMASE DORVAL, Avocat, a transporté son étude chez M. le Dr. D'Orsomens, rue St-Louis. 5 mai, 1849.

P. C. DURANCEAU, Avocat, a établi son bureau au village de Laprairie. 28 avril 1849.

LOUIS BÉTOURNAY, Avocat, bureau de J. U. Beau-dry, écr. rue Craig.

P. N. DORION, Député Arpentier Provincial, No. 61 rue Craig, maison de pension de L. Richard.

C. F. PAPINEAU, Notaire de la Banque du Peuple, 164, rue Notre-Dame.

Z. CHAPELLEAU, Relieur et Libraire, coin des rues Notre-Dame et St-Vincent, Montréal. 3 février, 1849.

DOUTRE & LENOIR, Avocats, No. 14, rue St-Vincent. 6 décembre 1848.

CHARLES LAEBERGE, Avocat, St-Athanase, Cir. cuit de St-Jean.

